

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 35

N° 67

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2016

---

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° 67

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 35

Supprimer l'alinéa 7.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les membres du collège de la CRE exerçant leur fonctions à plein temps, il convient de rétablir l'incompatibilité avec un mandat électif national.